

Date de la convocation 17 avril 2026
Séance du 30/4/26 à 19 heures

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE C.F.U.
BUSSY-EN-OTHE
COMMUNE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes	Contre Pour

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Maire, délibérant sur le C.F.U. de l'exercice 2025, dressé par Mme Trescartes ..., après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite au C.F.U. lequel peut se résumer ainsi,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		479.415,62
Opérations de l'exercice	815.775,16	940.225,50
Totaux	815.775,16	1.419.641,12
Résultat de clôture		603.865,96

Besoin de financement
Excédent de financement - solde négatif de l'AFR de -5.588,67 =
Reste à réaliser 598.277,29 €
Besoin de financement
Excédent de financement des restes à réaliser (002)

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
18.852,07	
240.986,78	323.715,17
259.838,85	323.715,17
	63.876,32

70.589,32
+ solde positif de l'AFR de 6713 € = 70589,32 € (001)

72.660,00	38.220,00
34.440,00	
-	
36.149,32	

* l'AFR a été dissoute au 31.12.2025. le résultat de clôture est repris par la commune. soit en fonctionnement "- 5.588,67 €" soit en investissement "+ 6.713 €"

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
18.852,07	479.415,62
1.056.761,94	1.263.940,67
1.075.614,01	1.743.356,29
	667.742,28

- 2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme
- 3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté ;

Ont signé au registre des délibérations MM

Marie, Eveque-TRESCARTES

Pour expédition conforme. Le Maire,